

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 28 MAI 2021**

Le 28 Mai 2021, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOU.

Absent(e)s excusé(e)s:

Secrétaire de séance : Mme Suzette DESMOULINS

1) POUR DELIBERATIONS

**DÉLIBÉRATION N ° 1/05/2021
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2021**

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N ° 2/05/2021
ORGANISATION DÉROGATOIRE DU TEMPS SCOLAIRE**

Mme AMICE précise qu'il est nécessaire de voter le renouvellement, pour les trois prochaines années, de l'organisation du temps scolaire actuel. En effet, les 24 heures d'enseignement réparties sur quatre journées s'inscrivent dans un régime dérogatoire. Celui-ci est adopté depuis la rentrée 2017 à l'école Louis Pergaud. Il a succédé à la mise en place de l'école le mercredi matin et des TAP (temps d'activités périscolaires).

Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Si la commune souhaite conserver l'organisation sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Éducation Nationale.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : Maternelles et Élémentaires: 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N ° 3/05/2021 RÉPARTITION DE LA SOMME Crédits PLUS Associations (Plan Local d'Urgence Sanitaire)
--

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie a mis en place un dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire.

Ce dispositif s'inscrit dans le Plan Local d'Urgence Sanitaire (PLUS) mis en place par la Métropole pour lutter contre la crise sanitaire et ses conséquences humaines, sociales et économiques.

Le montant alloué à la commune de Saint-Pierre-de-Manneville est de 2 370,58€

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer quant à la répartition de cette somme aux différentes associations de la commune.

ASSOCIATIONS	SOMME ATTRIBUÉE
Foot entente Montigny, St martin de Boscherville -----	250€
Foyer Rural -----	500€
Sauvegarde Boucle	
Association salle polyvalente -----	250€
Association chasse -----	200€
Association Boucle Solidaire -----	200€
Voix sur seine -----	300€
Association Anciens Combattants	
Chorale Val de la Haye -----	200€
Association des amis du manoir de Villers	
Association les chemins du Mont-Saint-Michel	
Pompiers St Martin -----	200€

Fondation du patrimoine

Syndicat des prairies de la boucle de Roumare

Association Brigitte BARDOT

Association référence services Adere Normandie

Association sauvegarde église de Saint-Pierre-de-Manneville ----- 270€

TOTAL 2 370€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération

DÉLIBÉRATION N ° 4/05/2021 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN POSTE D'ATSEM DE 2ème CLASSE
--

M. le Maire annonce le départ à la retraite d'une agente début novembre, il est donc nécessaire de créer un poste d'ATSEM pour la remplacer.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

Accompagnement éducatif de l'enfant au sein de l'école maternelle.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non complet, soit 27H44 /35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2021, pour assister le personnel enseignant, l'animation des temps scolaires, l'hygiène des enfants de la classe maternelle et pour l'entretien des locaux.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'ATSEM 2^{ème} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- 3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit indice 1^{er} échelon 356/334.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

M. le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DÉLIBÉRATION N ° 5/05/2021 RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021
--

Cantine :

M. le Maire propose une augmentation de 2% des tarifs de cantine.

	2%
1 enfant	3,95 €
2 enfants	3,80 €
3 enfants	3,64 €
Personnel enseignant	4,30 €

Les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter à l'unanimité ces tarifs.

Garderie :

M. le Maire propose une augmentation des tarifs de 2% des tarifs de garderie.

	2%	
Le matin de 7H30 à 8H30 :	2,55 €	la séquence
Le soir de 16H30 à 17H30 :	3,06 €	la séquence
Le soir de 16H30 à 18H30 :	4,08 €	la séquence

Les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter à l'unanimité ces tarifs.

Chaque dépassement de l'horaire sera systématiquement majoré de 5€.

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N ° 6a/05/2021 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE TYPE CAMION BENNE</p>
--

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique de type « benne » pour l'entretien de la voirie communale et des services associés.

PLAN DE FINANCEMENT

Achat HT :	32 967,92 €
Subvention Métropole	16 483,96 €
Autofinancement	16 483,96 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N ° 6b/05/2021 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE TYPE CAMION BENNE</p>

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le montage financier pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique de type « benne » pour l'entretien de la voirie communale et des services associés.

PLAN DE FINANCEMENT

Achat HT :	32 967,92 €
Subvention Département 30%	9 89,38 €
Autofinancement	23 077,54 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATION N ° 7/05/2021
VENTE DU TRACTEUR ET DE LA REMORQUE PROPOSITION DE
PRIX SUITE A LA VENTE EN MAIRIE DU 21/05/2021

Le Conseil Municipal s'est accordé sur la vente du tracteur (délibération numéro 9/03/2021).
Un prix de réserve a été fixé à 9 000€ pour le tracteur et 1 000€ pour la benne.
Il a été procédé à une vente en Mairie au plus offrant le 21/05/2021.
Plusieurs publications ont été effectuées via le site internet de la commune, Illiwap et le FB officiel.
Deux offres ont été déposées à la Mairie.

Le tracteur est vendu à M. Boulet Jean-Philippe, 148 rue de la Forge, 76560 Berville pour la somme de 9 300€.
La remorque est vendue à M. Barreau Pascal, pour la somme de 1 000€.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette vente.

DÉLIBÉRATION N ° 8/05/2021
DÉSIGNATION DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE, TRANCHE FERME
DE LA CONSULTATION « ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE
DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION
DE L'ÉGLISE DE ST PIERRE DE MANNEVILLE, IMMEUBLE
CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mme BISOGNANI, Assistante à Maitrise d'Ouvrage, présente les prestations de son cabinet Urbiconseil.
Elle s'occupera de tous les dossiers de demandes de subventions auprès des services compétents dans le cadre de la restauration de l'église de Saint Pierre de Manneville.

Visas :

Vu : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics

Vu : le procès-verbal de la commission réunie

Vu : le rapport d'analyse des offres

Considérant que la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de restaurer l'église communale, la première commande étant le diagnostic complet de l'édifice.

A la date limite de réception des offres, 5 plis ont été réceptionnés.

La Commune, après avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer la tranche ferme : **diagnostic** de l'église dans le cadre de l'accord mono attributaire de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église de Saint Pierre de Manneville, immeuble classé au titre des monuments historiques au cabinet Richard DUPLAT pour un montant de 15 400€ ht soit 18 480€ ttc.

CHARGE M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette prestation.

AUTORISE M. le Maire à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication via la Drac de Normandie, ce en lien avec son assistant à maîtrise d'ouvrage Urbiconseil.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N ° 9/05/2021 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE et SAINT-MARTIN-DE- BOSCHERVILLE</p>
--

Chaque année, un double passage d'une société spécialisée est demandé par la Mairie afin de faucher l'herbe aux abords de nos routes.

Nous souhaitons réfléchir à une solution locale tout en réduisant le coût qui s'élève à 2300€/an.

Une convention de partenariat avec la commune de Saint-Martin-de-Boscherville est proposée. Un bilan qualitatif et comptable sera fait au terme de l'année.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil de signer ladite convention annexée à cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

2) DIVERS

- M. le Maire expose un tableau récapitulatif est projeté afin d'illustrer les sommes allouées dans la cadre de l'aide exceptionnelle métropolitaine aux associations suite à la COVID19 (PLUs). Elle n'a pas vocation à être renouvelée. Chacune des 71 communes a cette possibilité. M. le Maire remercie chaleureusement M. Nicolas Mayer Rossignol, Président de la MRN pour l'octroi de cette enveloppe financière.

Tableau des répartitions par activité de la subvention.

PROPOSITIONS	PLUs
Foot	250
Foyer Rural	500
Sauvegarde Boucle	
Salle Polyvalente	250
Chasse	200
Boucle solidaire	200
VSS	300
Anciens combattants	
Chorale VDH	200
Manoir	
Pompiers	200
Prairies	
Brigitte B	
Unadere	
Sauvegarde Eglise	270
	2370

Tableau des répartitions par commune de la subvention.

	€	%		€	%
SPM	970	41	Culture	500	21
Sahurs	250	11	Sport	700	30
VDLH	200	8	Solidarités	900	38
SMB	450	19	Patrimoine	270	11
Inter Co	500	21	Autre	0	0
	2370	100		2370	100

- M. le Maire précise qu'il a rencontré Romain Dantel, Conseiller en Energie Partagé au sujet des certificats d'énergie. Un dossier a été monté suite au changement des fenêtres de l'école et de l'installation d'une VMC dans toutes les classes.
- Une visite de l'ancien Presbytère avec des conseillers a été faite. Une éventuelle reprise est à l'étude. Une contre visite sera faite rapidement avec d'autres conseillers. M. le Maire prendra contact dès lundi avec LOGEAL.
- Le déploiement de la fibre est en cours. Nous suivons scrupuleusement l'implantation des poteaux afin de ne pas les multiplier inutilement.
- M. le Maire a procédé à la signature définitive du Gîte du Valanye le 11 mai dernier en présence de « l'Association Gîte du Valnaye » et du Notaire de la Commune, Maître Têtard.
- Le bureau assure les permanences tous les samedis, merci de prendre RdV.
- La fibre est installée en Mairie depuis le 21 mai dernier.

- Le portillon du court de tennis est en restauration par un Mannevillais. M. le Maire remercie chaleureusement M. Nicole pour son aide.
- Le 19/06 aura lieu une rencontre de football à Saint Pierre grâce à l'association ESMV que nous co-subsventionnons. Monsieur le Maire remercie sportivement Manuel Santiago, son Président.
- Un rappel est effectué par M. le Maire ; les poubelles et sacs d'herbe doivent être déposés la veille de la collecte et non pas plusieurs jours avant. Des signalements ont été remontés en Mairie.
- Un rappel est effectué sur les vitesses excessives dans le village. Plusieurs habitants se plaignent. La vitesse est limitée à 30 km/h à la Viette et en Centre Bourg.
- M. le Maire rencontrera le 3 juin M. Jean-Louis ROUSSEL, Maire d'Hautot-sur-Seine au sujet d'une soirée inter-communale en préparation. Les informations vous parviendront prochainement.
- M. le Maire projette via vidéo-projecteur une séquence photographique des travaux effectués au village, des activités récentes et des visites multiples de vos élus.
- Un fauchage des accotements est prévu à partir du mardi 1 juin.
- M. le Maire fait remplir un tableau pour la tenue des futures élections départementales et régionales. Il remercie chaleureusement les élus et les nombreux volontaires - hors conseil - qui ont répondu à l'appel lancé il y a quelques semaines. Ils seront contactés très rapidement. Tout est prêt pour assurer une parfaite tenue du bureau de vote.

3) TOUR DE TABLE

Madame AIRAULT a assisté à diverses réunions, Epicerie Sociale, Parc Naturel Régional.

"Une exposition itinérante proposée par le PNR Brotonne sera présentée ayant pour thème Vivre au fil des boucles de la Seine"

Cette exposition présente le projet d'Ethnothèque aux habitants. 5 thèmes seront proposés :

Les croyances, le fleuve, le vêtement, l'habitat et le travail .

Un rendez-vous sera pris avec les responsables pour fixer une date d'exposition sur notre commune. Une participation de 150 € sera demandée.

Nous souhaiterons y associer les enfants de l'école et rencontrerons prochainement M. Muller, notre correspondant pour l'exposition.

Madame AMICE prend la parole :

Elle présente le Projet « Balance ta rame »

Sur une idée de l'artiste Ebroicien Alain Lamy, le projet des tubes et totems consiste à peindre ou transformer les tubes en carton de récupération, avec du collage (de catalogues et journaux publicitaires) et/ou de la peinture.

Balance Ta Rame propose aux élèves de CE1 - CE2 et CM1 - CM2 de l'école de Saint-Pierre-de-Manneville de rejoindre cette création participative.

Ramener la " Forêt en Ville " sera le thème des 4 ateliers d'expression plastique animés par Alison Petit et Lucile Séminel, toutes deux artistes du collectif.
(2 ateliers d'1h30 pour chaque classe 20/21/27/28 mai 2021 entre 13h30 et 15h).

Les œuvres réalisées seront exposées au Centre André Malraux à La Grand Mare à Rouen.

Cette exposition doit permettre aux jeunes de Saint-Pierre-de-Manneville et aux jeunes de la Grand Mare de s'inscrire dans un projet commun, de se rencontrer autour de l'art et des questions de sensibilisation à notre environnement.

Enfin, la Forêt de Tubes prendra place sous le préau de l'école de Saint-Pierre-de-Manneville pour inviter les parents à découvrir le travail de leurs enfants.

Les élèves de l'école ont été accompagnés par deux membres de la commission école, Mme Boissin et M. Zouaoui, qui confirment le vif intérêt des enfants dans le projet qui leur a été présenté.

Tennis : Suite aux achats de filet et de banc, une restauration de la grille est en cours. Un système de réservations avec un tableau à badges est à l'étude par la commission sport ; cela dans l'attente de la formation d'un club qui facilitera les échanges avec la FFT, la possibilité d'acheter du matériel et d'avoir un planning en ligne.

CMJ : Dans le cadre de la formation d'un Conseil Municipal des Jeunes, des membres de la commission jeunesse ont rencontré les enseignantes afin de présenter le projet et d'en faire une description des modalités. Il a été décidé que seuls les élèves de CM seraient concernés. La commission se réunira à nouveau afin de préciser les modalités des élections.

PSC1 : Mercredi 19 mai, 7 agents et 3 conseillers ont participé à la formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). Celle-ci a rencontré une vive adhésion de la part de tous. La possibilité de proposer une initiation défibrillateur pour l'ensemble des habitants sera discutée prochainement.

La Métropole organisera cet été « Jours de fête » en remplacement du Festival Spring. Pour St Pierre de Manneville, rendez-vous dimanche 8 août à 16h30. Le spectacle « La vie des Trois Mousquetaires racontée à deux et en une demi-heure » de la compagnie Afag théâtre vous sera présenté.

Cette proposition, tout public et familiale, présente l'histoire des trois mousquetaires dans un format théâtre de rue.

La possibilité de proposer des activités sera évoquée en commission jeunesse et culture le 14 juin.

Le prochain bulletin municipal contiendra un questionnaire relatif à l'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables. Celui-ci concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail, ainsi que les adultes handicapés bénéficiant d'un avantage tel que l'AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou titulaires d'une pension d'invalidité.

Une explication détaillée sera présente dans la rubrique « infos pratiques ».

Les documents d'inscription au temps périscolaire (cantine et garderie) ont été modifiés afin d'en limiter le nombre. Une adresse mail spécifique a été créée pour ceux qui peuvent et souhaitent envoyer les documents de renseignements en version numérique.

M. BARREAU a assisté au tirage au sort des jurés d'assises. 9 personnes de plus de 23 ans ont été tirées au sort lors de la commission électorale.

Un parterre au carrefour de la rue Chiquet a été accroché accidentellement par un véhicule. Mme DESMOULINS précise que certains voisins proposent de le réparer, remerciements leur sont faits.

Des jardinières ont été montées pour l'école par les employés municipaux.

Les trous à l'emplacement des peupliers ont été rebouchés sur le terrain de foot.

Il signale l'accès dangereux pour les piétons devant chez Mme Gainville.

Les poteaux en bois devant la Viette vont être arrachés car ils sont en mauvais états.

M. PHILIPPART rappelle le problème récurrent des motos circulant dangereusement sur les terrains de la commune. Les services de la gendarmerie ont été prévenus plusieurs fois à ce sujet.

Mme DESMOULINS demande un point sur l'éclairage public. Saint Pierre de Manneville, Hautot sur Seine et Sahurs s'associent afin d'harmoniser la durée de l'éclairage public entre 22h00 et 6h00 du matin.

Le stop du carrefour rue Chiquet est trop haut, trop de voitures ne le respectent pas.

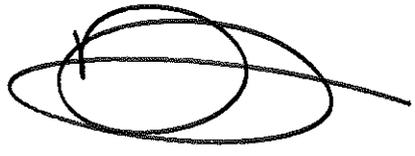
Mme DESMOULINS et Mme BOISSIN proposent deux projets de panneaux d'entrée de village pour sensibiliser à la vie à la campagne.

M. JUNG signale une fissure sur le poteau EDF à la Chesnaye.

M. BOQUET réalise une étude sur le changement de prestataire à la cantine scolaire. Plusieurs sociétés sont contactées. Le choix du prestataire devrait se faire début juillet. Il faudrait privilégier la qualité des produits.

Fin de séance à 0H15.

Prochain conseil municipal le 27 août 2021 à 20H00.

Nicolas AMICE 	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOUI